



Dossier suivi par :
Direction des ressources humaines
Secrétariat – tél. 02 31 30 92 60
XB/COJ/MK/SA

DECISION N°46/2025
PORTANT DELEGATION PERMANENTE DE SIGNATURE
à Madame Christelle OUDIN-JAMMET,
Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines,
des Affaires Médicales et de la Communication

Le Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen,

- Vu l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions du Directeur d'un établissement public de santé,
- Vu les articles D6143-33 à D6143-36 et R6143-38 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature,
- Vu le décret N° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des établissements publics de santé,
- Vu le décret n°2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnés à l'article L. 6132-3 du Code de la Santé Publique, au sein des GHT,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable du 23 mars 2000 applicable aux établissements publics de santé (M21) et les textes modificatifs,
- Vu la note d'information n°27/22 du 5 juillet 2022 de Madame Nathalie PEYSSOU en qualité d'Attachée d'administration hospitalière à l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 12 Juillet 2022 portant nomination de Monsieur Xavier BOUCHAUT en qualité de Directeur de l'Etablissement public de santé mentale de Caen,
- Vu la décision administrative n°19/25 fixant l'organigramme de la Direction de l'EPSM de Caen en date du 13 mars 2025,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 15 janvier 2024 portant recrutement de Madame Christelle OUDIN-JAMMET en qualité de Directrice adjointe à l'EPSM Caen,

En conséquence,

- D E C I D E -

ARTICLE 1

Délégation permanente de signature est donnée, à compter du 1^{er} juillet 2025, à Madame Christelle OUDIN-JAMMET, Directrice adjointe, à effet de signer pour le compte et au nom du Directeur, en cas

d'absence ou d'empêchement de Madame Céline RAULT, Directrice adjointe chargée des affaires financières et du tout acte et décision se rapportant à la gestion de la Direction des affaires financières et du système d'information et ce, dans la limite des attributions de la direction des affaires financières et du système d'information et dans les conditions indiquées ci-après :

- Les ordres de virement de crédits quel qu'en soit le montant,
- Tous les courriers relatifs aux opérations d'emprunts et aux contrats de crédit-bail hors les conventions elles-mêmes,
- Les bordereaux et mandats de dépenses, y compris les rémunérations des personnels,
- Les actes de poursuite,
- Les bordereaux et titres de recettes nécessitant la signature de l'ordonnateur,
- Les actes concernant la création et le fonctionnement des régies.

ARTICLE 2

Sont exclues de la présente délégation :

- Les actions contentieuses,
- Les questions de principe de politique générale et documents adressés aux différentes autorités administratives à ce titre,
- Les achats effectués dans le cadre de la délégation de signature du pouvoir adjudicateur ; à savoir le CHU Normandie Caen, établissement support du GHT Normandie Centre.

ARTICLE 3

Madame Christelle OUDIN-JAMMET exerce en matière d'ordonnancement des dépenses, les fonctions de premier ordonnateur secondaire.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Céline RAULT et de Madame OUDIN-JAMMET, Directrices adjointes, la délégation de signature est donnée à :

- Madame Nathalie PEYSSOU, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tout document concernant les affaires financières dans les mêmes conditions que Madame Céline RAULT.

ARTICLE 5

La présente décision complète la décision n°25/25 du 9 mai 2023, portant délégation de signature.

ARTICLE 9

La présente décision prend effet dès que les mesures de publicité la concernant ont été mises en œuvre :

- publication sur le site Intranet de l'établissement et au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Calvados conformément aux dispositions de l'article R6143-38 du Code de la Santé Publique.

Fait à Caen, le 26 juin 2025



Le Directeur

Xavier BOUCHAUT

Vu pour acceptation

La Directrice adjointe des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Communication

Christelle OUDIN-JAMMET

Attachée d'administration hospitalière

Nathalie PEYSSOU

DESTINATAIRES

Externes	<ul style="list-style-type: none"> - Publication sur le site de la Préfecture du Calvados, Recueil des actes administratifs (RAA) - 2 exemplaires à Madame la Trésorière, DGFIP
Internes	<ul style="list-style-type: none"> - 1 exemplaire à la Direction d'Établissement - 1 exemplaire Christelle OUDIN-JAMMET, Directrice adjointe Direction des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Communication - 1 exemplaire Nathalie PEYSSOU, Attachée d'administration hospitalière - 1 exemplaire aux dossiers administratifs des intéressés - Publication sur le site Intranet

